

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2011

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjointes – Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZEHRANE Yves MERA, Rémy BANET, Monique RAPIN, Alain BILLEREY Conseillers.

Excusé : M. René BEHRA

Procuration :

M. René BEHRA à M. Yves MERA



Le Député-Maire ouvre la séance exceptionnellement transférée au Centre Socioculturel Simone Signoret à 17H30 et adresse tout d'abord ses félicitations aux deux Conseillers Généraux élus très récemment à savoir MM. Jean-Jacques JOLY et Fernand BURKHALTER. Il compte sur la représentation héricourtoise au sein de l'assemblée départementale pour défendre les intérêts de la Ville.

Le procès-verbal de la précédente réunion est réputé adopté à défaut d'observation émise par les élus. Le Député-Maire propose ensuite le rajout d'un nouveau point à l'ordre du jour s'agissant d'une action humanitaire en direction des sinistrés au Japon. L'Assemblée acquiesce à l'unanimité pour l'examen de cette question en fin de séance.

* * * * *

Le point essentiel de l'ordre du jour portant sur le budget primitif 2011, ce dernier est présenté sous une forme audio-visuelle permettant ainsi aux conseillers municipaux intervenant successivement, d'appuyer leur déclaration. Jean-Michel VILLAUME procède à la présentation du projet contenu dans ce document, laquelle présentation est reprise comme suit en intégralité :

« **18 MILLIONS D'EUROS**, c'est le total cumulé des dépenses programmées en 2011, sections de fonctionnement et d'investissement confondues.

Le budget que nous nous apprêtons à voter se veut être **ambitieux** et affirme la **dynamique** affichée par la majorité municipale depuis plusieurs mandats.

La **morosité économique**, les **désengagements de l'Etat** et par effet de cascade, de nos **partenaires**, n'assombrissent pas les objectifs que nous nous sommes fixés pour maintenir un service public de qualité et offrir aux héricourtois un **cadre de vie** et des **structures** à la hauteur d'une ville de près de 11 000 habitants dont la population n'a cessé d'augmenter.

L'ATTRACTIVITE reste le maître mot de notre politique. Elle se décline par un **niveau de service** conséquent, une **écoute attentive** des besoins de la population et une **politique d'urbanisation** que se fixe comme objectif la construction de 75 logements neufs par an grâce aux réserves foncières identifiées aux lieux dits la Craie puis Saint-Valbert.

J'ai particulièrement insisté, lors de la présentation du compte administratif 2010, sur les **efforts entrepris en terme d'économies de gestion**, lesquels ont porté leurs fruits et nous ont permis d'élaborer sereinement le budget notamment en ce qui concerne les **INVESTISSEMENTS**.

Ce sont plus de **4,6 millions d'euros** que nous allons pouvoir consacrer aux nouveaux **équipements structurants**, aux travaux d'amélioration du **cadre de vie** ou encore à l'**acquisition de différents matériels**.

Le **PROGRAMME PHARE** de cette année concerne l'aménagement au Quartier Maunoury, de la **Maison des Associations** et de l'**Ecole de Musique**.

Il sera suivi par le lancement de l'appel d'offres ayant trait à la **construction d'un dojo** accolé à la **Halle des sports Marcel Cerdan**, cette dernière devant faire en outre l'objet d'une **rénovation conséquente** en vue d'en améliorer son **isolation thermique**, l'**objectif étant la labellisation BBC, BBC+ pour le DOJO**.

En lien avec la Communauté de Communes, nous allons étudier le **repositionnement éventuel des courts de tennis extérieurs**, la **remise en état du site existant n'étant pas forcément judicieuse**.

Les **TRAVAUX DE VOIRIE** occupent comme toujours une place importante dans le budget avec **784 476 €**, ce chiffre intégrant la **signalisation routière**, le **mobilier urbain**, certains **aménagement d'espaces publics** ou encore la mise en place de **ralentisseurs de vitesse**.

Il n'inclut pas les programmes spécifiques comme la 4^{ème} **tranche de la Grande rue** de Bussurel ou encore les restes à réaliser sur les travaux d'aménagement des **espaces de la gare** qui sont toutefois bien présents dans ce budget.

Nous entamerons la requalification de la **Rue de Verlans** à Byans par la remise à niveau dans un premier temps du **réseau d'assainissement**.

Le volet **CADRE DE VIE** est caractérisé par la poursuite de notre politique d'**équipement de proximité**. Nous terminons le renouvellement urbain aux Chenevières par l'aménagement d'un parking près du groupe scolaire et la création d'un espace de jeux dédiés aux jeunes enfants. Après le city stade du champ de foire et celui de Saint Valbert qui sera terminé cet été, nos efforts se dirigeront sur la commune associée de Bussurel. Le parc Maunoury sera en outre complété par un espace de jeux dédié aux jeunes enfants.

La démolition récente des deux immeubles masquant la **Fontaine du Savourot** permettra de réaménager le secteur pour une meilleure **visibilité** de ce patrimoine historique tout en améliorant la **sécurité** du carrefour.

Le gros entretien du **PATRIMOINE BATI**, sa **mise en conformité** au regard des personnes à mobilité réduite, ses améliorations en terme d'**isolation thermique** représentent au total plus de **700 000 €**, près d'un tiers étant consacré au **remplacement de chaudières** ou encore à l'**extension du réseau de chauffage urbain** vers les écoles E. Grandjean, G. Paris, la piscine et la cantine.

Nous dégageons cette année des **moyens relativement exceptionnels** pour satisfaire aux besoins exprimés par nos équipes techniques en termes de **MATERIELS**. A titre d'exemple, nous doterons les ateliers d'un chariot élévateur ou encore d'un tracteur multifonctions qui servira aussi bien à l'équipe environnement qu'à celle de la voirie.

Même si le programme n'est pas encore inscrit au budget, nous allons étudier en 2011 la manière dont nous pourrions requalifier l'ancienne Halle de Cavalerie **du Quartier Maunoury** en vue d'offrir à terme un espace d'accueil multi activités.

En ce qui concerne les **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**, nous réussissons à maintenir le niveau de crédits réservés aux **SUBVENTIONS EN DIRECTION DU MONDE ASSOCIATIF**, tout en nous recentrant sur les structures entrant dans le champ de nos strictes compétences

Les **CHARGES A CARACTERE GENERAL** sont en léger retrait par rapport aux prévisions que nous avons pu faire l'an passé. Il va sans dire que la recherche d'économie par la maîtrise des coûts reste un impératif. Nous portons une attention particulière à l'**efficacité énergétique** par une veille permanente de nos **consommations**.

Les **CHARGES DE PERSONNEL** là encore sont en retrait de près de 100 000 € soit - 2 % par rapport aux prévisions 2010.

Les **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE** sont pratiquement du même niveau que l'an passé à 2 000 € près.

Les **CHARGES FINANCIERES** sont en diminution grâce à la gestion dynamique de notre dette structurée en grande partie en taux variables.

Le **solde positif** constaté au compte administratif 2010 repris dans la partie recettes du budget 2011, nous permet **d'augmenter le prélèvement** consacré à la section investissement.

Un ajustement des **taux d'imposition de 1,50 %** vient renforcer l'autofinancement qui permet globalement de **limiter le recours à l'emprunt** puisque cette année le besoin de financement se situe à 1,5 million d'euros, ce qui est un chiffre particulièrement raisonnable d'autant que l'emprunt n'est jamais réalisé à 100 % puisque dépendant du taux de réalisation des dépenses d'investissement.

Telles sont les grandes lignes du budget principal 2011.

Les **BUDGETS ANNEXES** n'appellent pas d'observation particulière. Ils ne sont pas marqués par une opération d'exception sauf peut-être en ce qui concerne celui de l'eau dont les marges de manœuvre nous permettent, après une **baisse du prix HT de l'eau** d'environ 12%, d'engager la réflexion autour de l'unité de traitement de Champey sachant qu'auparavant nous élaborerons un **schéma directeur sur la ressource en eau**. »

Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances, procède ensuite à la lecture dans le détail du projet de budget, lequel s'équilibre à un montant de 15 806 242€, mouvements d'ordre exclus.

La Section de Fonctionnement accuse un recul de 2,49% par rapport à 2010 avec un montant de 8 616 443€ de dépenses réelles. Les recettes de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2010, cette hausse étant toutefois imputable au solde positif de l'exercice précédent.

L'Adjointe aux Finances fait part de l'analyse des écarts au niveau de chaque chapitre, entre la situation 2010 et le prévisionnel 2011. Quelques ratios sont présentés aux Elus notamment en ce qui concerne les recettes qui contribuent à l'équilibre du budget. Les impôts couvrent 34% des besoins, la Dotation Globale de Fonctionnement représentant 23,71% des recettes de fonctionnement.

L'équilibre du budget est réalisé sur la base des augmentations des taux d'imposition de 1,5% conformément à ce que le Député-Maire avait déclaré précédemment. Un tableau détaillant les coûts par fonction et à l'intérieur la part que représentent les frais de personnel, est présenté aux Elus.

Suit une présentation détaillée par thématique réalisée par Mme Monique RAPIN – Maire Déléguée de Bussurel, puis par chacun des neuf Adjoints selon leurs compétences respectives.

Ceci étant fait, **Martine PEQUIGNOT** reprend la parole pour dresser les grands équilibres du budget qui pour cette année 2011 font ressortir une épargne nette consacrée aux investissements de 540 987€, le besoin d'emprunt étant largement inférieur 1 500 000€. Il est donné connaissance à l'Assemblée des modifications de dernières minutes consécutivement à des notifications de recettes qui induisent une augmentation de ces dernières d'environ 132 000€.

Cette présentation effectuée, **le Député-Maire** invite au débat.

Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition prononce la déclaration suivante :

« Réjouissez-vous et profitez pleinement de la réduction des intérêts à taux variables contractés sur quinze ans, car nous n'en sommes qu'au début, et déjà, ces taux commencent à remonter... Réjouissez-vous encore du maintien de l'apport de l'Etat à la commune, qui augmente même légèrement ; avec les subventions ponctuelles ajoutées aux dotations globales, l'Etat assure près de la moitié de votre budget ; où est le désengagement dont vous parlez ? Cessez de vous plaindre ! Il y a encore la façon dont vous avez imposé au syndicat des eaux de Byans la réfection d'une canalisation, sans concertation préalable ; est-elle bien démocratique ?

En 2008, notre Député-Maire nous avait promis que la France serait épargnée par la crise. Depuis, le budget des aides d'urgences a dû être augmenté de 30%. Cherchez l'erreur ! Vous n'augmentez pas le budget du CCAS, préférant sans doute recourir à un collectif budgétaire en cas d'insuffisance, mais où irez-vous chercher les sommes éventuellement nécessaires ? »

Jean-Michel VILLAUME réagit aux propos de M. MERA en faisant remarquer qu'en ce qui concerne le concours de l'Etat, nous n'avons toujours pas été rendus destinataires de la Dotation du Fonds de Compensation de la Taxe Professionnelle, laquelle devrait toutefois diminuer compte tenu de la réforme. Il note que dans les propos de l'Opposition, l'abstention sur le vote du Budget revêt un caractère plutôt positif et fait remarquer que la Ville ne se lamente pas sur sa situation mais poursuit une dynamique dont les effets apparaissent très bien dans l'évolution des bases d'imposition. Quant au secteur de Byans, un projet de requalification de la rue de Verlans est bien inscrit au Budget Primitif 2011, sachant que le Syndicat des Eaux du Vernoy a été approché afin qu'il assume ses obligations en termes de remise en état du réseau d'eau dont la dépense n'est pas du ressort de la Ville d'Héricourt. Il n'y a aucun conflit avec cette collectivité dont nous attendons la réponse. Enfin, au regard de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale, le Maire précise qu'un ajustement n'est pas exclu au Budget Supplémentaire.

Danielle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, au nom du Groupe des Verts, note les efforts faits en termes d'économie et la volonté d'aller plus loin vis-à-vis du coût de l'énergie. Elle fait remarquer que le budget de l'enseignement affiche bien la volonté municipale d'accompagner cette thématique à juste niveau. Elle pointe aussi le budget culturel qui n'est pas en retrait malgré les difficultés que peut rencontrer la Collectivité. Enfin, elle se félicite de l'objectif BBC+ affiché pour le dojo grâce à la requalification de la halle des sports, cette opération étant jugée prioritaire pour les Verts. Elle déclare que les Elus Verts voteront positivement sur cette proposition de budget.

Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, poursuit en déclarant que la situation est difficile à Héricourt comme ailleurs. Il se félicite du budget 2011 qui se veut tourné en direction du développement structurant et qui maintient un fort investissement dans l'humain alors que par exemple au niveau de l'Etat les crédits en direction du sport ont été réduits de 14%. Il se félicite aussi des actions tendant à embellir la cité, citant l'espace de la Fontaine du Savourot ou encore les espaces de la gare. Au nom de son groupe, Gilles LAZAR remercie le personnel municipal qui contribue à la vie héricourtoise et déclare que ce budget sera approuvé des héricourtois qui y trouvent leur place.

Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal, déclare ne pas pouvoir s'empêcher de donner des explications lorsque l'on accuse le Conseil Général de désengagement. Ainsi il rappelle les 120 000 000€ que l'Etat doit encore au Conseil Général, ce dernier devant faire des choix, a fait celui de réduire les crédits des cinq sites classés en zone urbaine sensible. Il indique en outre que le niveau des aides est resté constant pour le secteur rural.

Le Député-Maire fait remarquer qu'il n'a pas tenu personnellement de propos évoquant le désengagement du Conseil Général.

Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité, au nom du Groupe Socialiste, rappelle que le gel des dotations d'Etat concerne toutes les collectivités et que la Ville échappe cette année à cette règle grâce à son action forte en termes de développement du logement alors que cette politique avait été critiquée en son temps. Question fiscalité, la hausse annoncée pour 2011 est raisonnable comparativement aux villes de Vesoul et Luxeuil qui demanderont plus à leurs contribuables. Il déclare que la Ville fait beaucoup pour ses habitants ainsi que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et que si la population augmente c'est que les nouveaux résidents y trouvent leur compte par un niveau de services intéressant. Il fait état de la situation préoccupante en termes d'éducation où la Ville comme les villages enregistre des menaces de fermetures alors que les statistiques démontrent que la tranche des zéro à trois ans est supérieure à celle des trois à six ans, d'où l'intérêt de geler toutes les décisions de fermetures. Il fait remarquer que cette situation inquiète les parents d'élèves quelque soit leur positionnement politique.

Yves MERA déclare « Votre bilan social est négatif : 17 emplois transférés ou supprimés en trois ans. Vous critiquez les suppressions de poste à l'Education Nationale, mais vous faites la même chose ! ».

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer qu'actuellement la population scolaire reste stable malgré une diminution des postes.

Le vote des Elus sur le budget principal donne lieu à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions des membres de l'Opposition. Au constat de ce vote, **le Député-Maire** remercie publiquement toutes tendances de la Majorité Municipale pour leur vote de confiance.

Il est procédé ensuite à **la présentation rapide des budgets annexes forêts, eau et assainissement**, ces derniers ne donnant lieu à aucun commentaires et sont approuvés à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Le Député-Maire poursuit par **une proposition de revalorisation du nombre de chèques vacances** accordés au personnel municipal, lequel personnel contribue largement à l'effort budgétaire qui a été demandé à tous par la maîtrise des dépenses. Il rappelle que cet avantage social est actuellement de 40 chèques d'une valeur nominal de 10€, sachant que sur le global de 400€ l'aide de l'employeur varie selon les situations de 50 à 65%. Outre l'augmentation du nombre de chèques vacances à hauteur de 10 chèques, il est proposé de revaloriser de 5 points la participation communale qui atteindra 70% pour les agents disposant des plus faibles revenus.

Gilles LAZAR pour sa part déclare que cette revalorisation est une manière de récompenser le personnel.

Le vote est unanime.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT présente ensuite **la répartition des crédits de subventions 2011 en direction du monde associatif**. En ce qui la concerne, elle évoque les subventions d'intérêt général, sachant qu'un amendement à la subvention du Magasin Alimentaire Social est proposé et obtenu par Maryse GIROD, la subvention étant augmentée de 5 000€ à 5 200€ au regard du coût des énergies.

Yves MERA au nom de l'Opposition demande de reverser la subvention de son groupe en totalité au Centre Communal d'Action Sociale pour les aides d'urgence.

Le vote est unanime sur ces subventions d'intérêt général compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

Chantal GRISIER – Conseillère Municipale déléguée au Secteur Associatif, détaille ensuite la répartition des subventions d'intérêt local non sportives.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition, fait la déclaration suivante : « Je suis contraint de poser toujours la même question : depuis 2008, on ne verse plus de subvention à la CGT ni à la CFDT faute de comptabilité venant à l'appui de leur demandes. Or, elles sont toujours inscrites au budget. Pourquoi ? Et pourquoi ne pas les reverser à la Croix Rouge ou à la MAS ? »

Chantal GRISIER répond que les subventions ne sont versées que si le dossier est complet.

Le Député-Maire apporte une précision par rapport aux Restos du Cœur en faisant remarquer que la Ville participe au loyer du deuxième logement mis à disposition.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture, aborde quant à lui les subventions aux associations culturelles en soulignant que La Cotonnière ne figure pas sur cette liste.

Jean-Michel VILLAUME précise que cette dernière s'est délocalisée à Luze, commune qui devient à présent un pôle culturel.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

Avant de passer la parole à Gilles LAZAR pour les subventions sportives, **le Député-Maire** tient à rectifier le montant de la subvention prévue pour les Sports Généraux section athlétisme au titre des 10 kms d'Héricourt. La proposition est de 3 000€ et non pas 2 000€, sachant que le budget prévisionnel de cette manifestation sportive n'avait pas été reçu dans les délais.

Gilles LAZAR présente le détail des aides accordées aux clubs sportifs, ces dernières résultant d'une étude faite avec la collaboration de l'Office Municipal des Sports, sachant que les propositions ont reçu l'avis favorable de la Commission des Sports. Il fait remarquer que l'Office Municipal des Sports a renoncé à sa subvention de fonctionnement de 900€ et que de nouvelles demandes ont été présentées par les SGH section hand et Héricourt Athlétisme Club. En outre, l'Amicale Laïque, pour la première fois sollicite un soutien pour sa section badminton. Concernant la natation, il est demandé à la CCPH de compléter la demande de subvention pour le transport des enfants non domiciliés à Héricourt.

Sur ce point, **Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer que les communes de la CCPH peuvent aussi être sollicitées.

Rémy BANET fait remarquer « Je m'intéresse de près aux subventions, je suis cohérent, et quand quelque chose va bien, je le dis : les sportifs présentent de bons dossiers, complets. »

Sur les subventions sportives, le vote est unanime. A noter qu'un certain nombre de conseillers municipaux ne participent pas au vote compte tenu de leur appartenance à un conseil d'administration d'association : il s'agit de Maryse GIROD pour l'Espace Jeunes, Jean-Pierre FIGINI pour les Vétérans du Foot, Dominique VARECHARD pour l'Amicale Laïque et Patricia TOURDOT pour La Natation.

* * * * *

L'Adjointe aux Finances poursuit par **la réforme de la taxe locale sur l'électricité découlant de la loi dite NOME du 07 décembre 2010**, instituant un nouveau régime de taxation des consommations électriques. En fait, alors que jusqu'à présent le prélèvement des taxes communales et départementales frappait 80% de la consommation ainsi que les frais d'abonnement, dorénavant la taxe sera calculée sur la consommation totale et ceci en fonction d'un tarif de référence fixé par la loi. Il n'est donc plus question de parler d'un pourcentage de taxation mais d'un montant corrigé par le coefficient multiplicateur qui vise à maintenir le niveau de ressources des collectivités concernées. Ainsi pour Héricourt le coefficient multiplicateur qui s'appliquera au tarif de 0.75€/MWH sera de 8 en 2011 pour passer à 8,12 en 2012 au regard de l'augmentation prévisible des prix à la consommation.

Yves MERA déclare « ce rapport n'est pas clair : comment se déroulera dans le temps le passage d'un mode de calcul à l'autre ? Votre solution est-elle provisoire ou définitive ? Je vois aussi que la taxe sur l'électricité ne devait pas dépasser 8% or nous en sommes à 8.12%... ce dépassement est-il lui aussi transitoire ou permanent ? »

Il est répondu à Yves MERA que nous ne faisons qu'appliquer une disposition législative dont les répercussions devraient être neutres pour l'utilisateur.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Le Député-Maire reprend la parole pour présenter **une action de partenariat avec IDEHA, société d'économie mixte œuvrant dans la construction de logements sociaux sur toute l'aire urbaine**. Pour un positionnement de cette société sur Héricourt, notamment sur le lotissement de la Grand Pré ou encore sur Bussurel, il est proposé que la Ville adhère au Syndicat Intercommunal de l'Union, structure publique

majoritaire de la SEM IDEHA. Cette adhésion engage le versement d'une participation financière unique de 15 500€ inscrits au budget 2011 et la désignation de deux délégués qui siègeront au syndicat.

Soumis au vote, ce rapport recueille l'unanimité, Chantal GRISIER salariée d'IDEHA ne prenant pas part au vote. La Ville sera représentée par Mmes Monique RAPIN – Maire déléguée de Bussurel et Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education.

La garantie d'emprunt accordée lors de la dernière séance à IDEHA pour la construction de 4 logements locatifs sociaux à Bussurel est confirmée compte tenu de nouvelles caractéristiques de ces prêts, la durée pour l'un étant modifiée. Il est rappelé que la garantie de la Ville porte sur 50%.

Le vote est unanime.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME poursuit par **le projet de dojo** en exposant le fait qu'il y a lieu de donner un coup d'accélérateur à ce dossier si on veut avoir la certitude, sous réserve de l'obtention des subventions, d'un lancement des travaux fin 2011 ou au tout début de l'année 2012. De ce fait, la consultation des entreprises doit être lancée sans attendre tout comme le dépôt de la demande du permis de construire, cette pièce étant essentielle à certains dossiers de demandes de subventions. Le coût d'objectif est porté à hauteur de 1 500 000€ incluant la requalification de la halle des sports Marcel Cerdan dans un objectif thermique BBC. Le vote est unanime pour autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme. **Le Député-Maire** précise qu'une demande du Lycée Aragon pourrait être satisfaite parallèlement s'agissant de l'extension du mur d'escalade.

Gilles LAZAR lance un appel aux associations sportives qui devront trouver une solution en interne durant l'indisponibilité de la halle des sports au printemps prochain. Chacun devra faire des efforts et un travail devra être mené avec le Centre Sportif Intercommunal André Girard.

* * * * *

Fernand BURKHALTER rappelle que notre politique du logement ayant quelque peu ralenti faute de terrains disponibles et qu'en l'attente du démarrage du lotissement au lieu-dit « la Craie », pour palier cette carence, 3 emprises communales ont été repérées dans l'éventualité d'une cession à des promoteurs. Les terrains en question concernent une emprise située au carrefour de la rue Curie et la rue des Vignes pour une surface de 2 100 m² en face du collège ainsi qu'un délaissé communal situé derrière les immeubles Bretegnier. Il est proposé à l'Assemblée de procéder à une vente par adjudication, sachant que ces terrains ont fait l'objet d'une évaluation par les Domaines dont le montant ne peut être communiqué afin de ne pas déroger aux règles de concurrence.

Jean-Jacques JOLY réagit par rapport au terrain situé en face du Collège, estimant que ce dernier pourrait être propice au règlement des problèmes de sécurité et ce par la création d'un parking.

Jean-Michel VILLAUME précise en répondant à Jean-Jacques JOLY que le Conseil Général compétent au titre du Collège, pourrait fort bien se porter acquéreur s'il le juge opportun.

Rémy BANET déclare « la sortie du collège est le théâtre d'un désordre innommable. On a eu un accident grave car les autos prennent les places des bus scolaires. Il faudrait réserver le terrain en face du collège (angle rue Curie et rue des Vignes) pour l'aménager en parking pour les parents qui déposent et reprennent leurs enfants. »

Le Député-Maire renvoie à la réponse adressée à Jean-Jacques JOLY et soumet au vote le rapport qui recueille l'unanimité.

Yves MERA fait remarquer « nous proposons de faire un parking pour les parents. Nous faisons des propositions concrètes, n'en déplaie à ceux qui prétendent le contraire... »

* * * * *

Gérard SCHARPF – Premier Adjoint rappelle les différentes tranches de travaux réalisées pour **la mise en valeur de la gare SNCF** et qui ont consisté d'une part en la création de la nouvelle voie routière puis en l'aménagement de parkings et traitements des abords de la gare proprement dite. Cette opération a été menée grâce à la collaboration instaurée avec la SNCF, la Région de Franche-Comté et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. L'achèvement de cette mise en valeur du service public ne demande plus que **la requalification du bâtiment de la gare** et à cet effet la SNCF nous a proposé un montage dans lequel elle supporterait les frais à hauteur de 50% sachant que la Région a pour sa part accepté d'abonder de 25%.

La Ville est bien évidemment sollicitée pour le solde qui représente 17 125€ sur un coût global de 68 500€. La CCPH quant à elle n'a pas souhaité aller au-delà d'une aide de 3 000€ qui sera donc déduite de la participation de la Ville.

Yves MERA demande « à qui appartient la gare : SNCF ou RFF ? Quelle sera sa destination future ? Qui encaissera les loyers ? Pourquoi devrions-nous faire un tel cadeau au propriétaire, à fonds perdus pour la Commune ? ».

Jean-Michel VILLAUME répond que le bâtiment appartient à la SNCF et fait remarquer que si nous étions restés droits debout sur nos strictes compétences, nous n'aurions jamais réalisé la nouvelle voie de la gare et les parkings dont nous pouvons pourtant être très fiers aujourd'hui. S'agissant d'une participation partagée, le Maire estime qu'il faut être intelligents afin d'aboutir dans cette requalification globale. Concernant l'occupation future du bâtiment, **le Député-Maire** note qu'il n'y a l'heure actuelle aucun projet, il ne faut guère se faire d'illusions quant à la présence d'un personnel SNCF qui pourrait animer la salle d'attente souhaitée par la Région de Franche-Comté. L'idéal serait de trouver un locataire pourquoi pas avec la collaboration de l'Office Public d'Habitat ?

Gilles LAZAR rappelle que tous les travaux autour de la gare ont été réalisés sous la pression de la Ville d'Héricourt, de la Région. Il estime qu'il reste encore trois défis : accueillir un locataire et un personnel SNCF, cette demande ne relevant pas de la démagogie, et la remise en état de la passerelle. L'Adjoint à la Citoyenneté déclare en conclusion qu'en rénovant cette gare, la Ville et ses partenaires se substituent à la SNCF qui de son côté préfère miser tout sur le TGV.

Chantal GRISIER intervient à propos des nouveaux cadencements TER qui pourraient être mis en place à compter de décembre prochain et qui présentent certaines difficultés pour se rendre d'Héricourt à Montbéliard à 8H00 le matin. Il est convenu qu'une intervention sera faite auprès de la Région pour signaler le problème.

Le Député-Maire clôt le propos en rappelant que RFF s'est engagé à remettre en état la passerelle, cette prestation conditionnant le paiement par la Ville de terrains acquis pour la création de la voie.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

Une emprise foncière du quartier Maunoury constituée des lots 4 et 5 du lotissement est cédée à l'OPH de Haute-Saône dans le cadre de la réalisation d'une résidence seniors portée en partenariat avec la Mutualité de Haute-Saône. Celle-ci devrait être composée de 25 logements et d'une salle commune. La gestion est entièrement assumée par la Mutualité, l'OPH n'intervenant qu'en tant que promoteur-investisseur. Le prix de cession fixé à 30€/m² concerne une surface de 5 535m² pour une valeur globale de 166 050€.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

Le Maire précise que le projet architectural fera l'objet d'une présentation ultérieure.

Le versement de bourses éducatives à destination des jeunes ayant participé à **l'action jeunesse citoyenne des vacances de février** est confirmée sur proposition de Dahlila MEDDOUR – Adjointe à l'Education. Dix jeunes au total bénéficieront de cette bourse d'un montant unitaire de 125€.

Le vote est unanime.

Il est procédé ensuite au remplacement de représentants de la Ville à différentes structures : au sein de l'ADAPEI Patricia TOURDOT ne siègera plus au Conseil de la Ville Sociale et est remplacée par Bernard LITTOT. Par ailleurs, Roland GAUTHIER ne siègera plus au conseil d'administration du Collège Saint Joseph et sera remplacé par Danielle BOURGON.

Le vote est unanime compte tenu des l'abstention des membres de l'Opposition Municipale.

Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable poursuit par le rapport permettant d'autoriser le Maire à lancer une mission dite « **schéma directeur de la ressource en eau** » afin d'avoir une vision globale et cohérente de nos possibilités sans exclure la moindre hypothèse. Il s'agit donc de réaliser un véritable audit d'aide à la décision qui permettra à la Ville de se positionner avant le terme du contrat de délégation qui court depuis le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de six ans.

Jean-Michel VILLAUME sur ce rapport, précise que les communes de Coisevaux et Champey seront bien évidemment associées.

Sandrine PALEO – Conseillère Municipale s'interroge quant à la présence de baryum à Coisevaux, ce à quoi il lui est répondu que s'agissant d'un polluant naturel comme le radon, sa présence sera bien entendu intégrée dans les besoins de traitement.

Rémy BANET interroge « j'ai une question à vous poser sur la commission d'affermage de l'eau. Est-ce que vous allez en créer une autre ou utiliser celle déjà en place ? Il faut envisager toutes les pistes, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent, y compris d'autres forages. Dans six ans, c'est très proche, on reparlera de rejoindre le Syndicat de Champagny. Nous voulons être informés en temps réel sur ce sujet. »

Le Député-Maire répond à Rémy BANET que le but du schéma directeur est de tout étudier avec la commission environnement qui suivra le dossier, sachant que toutes les hypothèses seront envisagées y compris pourquoi pas dans le cadre de l'étude menée sur l'eau au niveau de l'aire urbaine.

Gilles LAZAR précise que nous sommes bien dans le prolongement du contrat d'affermage qui s'éteint dans six ans, ce qui est très court.

Le vote donne lieu à l'unanimité.

Une servitude est concédée à ERDF dans le cadre de la construction d'une ligne électrique souterraine qui naîtra vers le transformateur de la rue Bérégovoy pour relier la Place du 16 juillet 1942. La servitude porte sur une bande de 3 mètres de large sur 2 mètres de longueur, la convention ne prévoyant pas d'indemnisation.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

Les Elus prennent connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de l'Assemblée depuis la dernière séance.

Yves MERA demande « le marché à bons de commande de la SACER dépasse la limite de 225 000€ pour traiter de gré à gré... peut-être considérez-vous qu'il s'agit de 4 tranches annuelles, en opérant une division, mais il s'agit d'un seul et même marché... on aimerait avoir des explications. »

Gérard SCHARPF lui répond que des appels d'offres complémentaires seront prévus notamment pour Bussurel.

Le rapport ne donne pas lieu à un vote.

Le Député-Maire invite ensuite MM. BANET et MERA à exprimer les questions diverses déposées en temps et heure au Secrétariat Général.

Rémy BANET « la chaussée du chemin du Roublot a été refaite en juillet dernier, il y a moins d'un an. Dès cet hiver, d'importants nids de poules ont dû être taconnés par les services municipaux de la voirie, dans une chaussée neuve. N'était-il pas envisageable de faire jouer la garantie de l'entreprise responsable plutôt que de faire intervenir la Ville, aux frais du contribuable ? »

Gérard SCHARPF précise que le chemin en question était prévu à l'origine pour desservir des parcelles agricoles. Depuis il supporte une circulation excessive incompatible avec la structure de la chaussée.

Rémy BANET répond « l'ancienne route était en parfait état. Elle a été recouverte d'un merlon en 2003 par le Département. Un nouveau chemin a été fait qui n'a pas tenu, alors que la partie ancienne qui a pu être conservée tient encore, depuis 1996, comme le chemin de bouclage des Vignes. »

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer que cette question a été évoquée lors de l'assemblée générale de l'association des Vignes où il a été aussi abordé l'état d'autres chemins. Le budget ne prévoit pas un crédit spécifique pour cette opération, toutefois il sera étudié la possibilité de travaux à envisager sur les chemins des Vignes.

Yves MERA « Places handicapés : au Conseil Municipal du 08 octobre 2010, suite à ma question sur le même thème, vous m'avez répondu que vous alliez procéder à la mise aux normes des places de stationnement réservées aux handicapés. Aujourd'hui, ma question est : quand ? »

Gérard SCHARPF répond que la remise en état des peintures routières vient de commencer en régie et pourra être complétée par un appel à des entreprises.

Le Député-Maire fait remarquer qu'il y a aussi des places handicapées nouvelles à positionner.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME présente ensuite le rapport complémentaire accepté en début de séance qui vise à donner une aide aux sinistrés du Japon suite au puissant séisme du vendredi 11 mars dernier. Le Député-Maire propose une subvention de 2 000€ à partager entre la Croix Rouge et la Fondation de France.

Gilles LAZAR souhaite répéter les propos du Secours Populaire Français à savoir que le Japon est un pays riche mais la catastrophe est telle qu'il a besoin de notre solidarité car il y a aussi des populations pauvres dans cette nation.

Danielle BOURGON déclare qu'il y a lieu de rajouter au séisme et au tsunami la catastrophe nucléaire qui place le monde entier en état d'impuissance face à cette situation. Vingt-cinq ans après Tchernobyl, on nous ment encore et Danielle BOURGON au nom du Groupe des Verts déclare demander la fermeture immédiate de la centrale de Fessenheim au moyen d'une motion que le conseil municipal pourrait voter.

Le Député-Maire pour sa part, fait remarquer qu'en sa qualité de parlementaire il a contribué à ce que l'Agence de Sécurité Nucléaire réalise un audit, l'ASN étant l'autorité reconnue par tous. Plutôt que de voter une motion à laquelle il ne se permettra pas de participer, il souhaite que l'on prenne le temps d'attendre les conclusions de cet audit. Il partage néanmoins l'inquiétude des Elus Verts pour Fessenheim et rappelle que le Parti Socialiste a clairement déclaré vouloir sortir au plus vite du « tout nucléaire ».

Patrick PLAISANCE partage ces craintes mais estime également qu'il y a lieu de prendre le temps de la réflexion. Rappelant son parcours professionnel et ses premiers pas à EDF avec la visite de la centrale de Fessenheim, il fait part de son inquiétude compte tenu du fait qu'EDF n'est plus une entreprise de service public mais a des actionnaires qui exigent de la rentabilité.

Yves MERA intervient « ne confondez pas tout : la centrale japonaise a résisté au séisme. Elle était prévue pour cela. C'est le tsunami qui l'a endommagée. Fessenheim peut résister à un séisme ; quant à un tsunami en Alsace, de quel océan lointain pourrait-il venir ? Et puis vous savez que nos ingénieurs ont conçu une ligne Maginot antinucléaire qui nous protège bien plus efficacement que les abris antiatomiques de la Suisse voisine, qui se contente encore de frontières « naturelles »... ayant été interrogé par l'organisme de sondage missionné par EDF avant la construction de notre première centrale nucléaire, je peux témoigner que tous les sondés étaient contre, et que c'est en recourant illégalement à des mineurs payés que l'on a pu recueillir quelques avis favorables. Voilà comment sont faits les sondages en France. ».

Gilles LAZAR indique être personnellement pour la fermeture de Fessenheim mais est néanmoins surpris que ce projet de motion vienne en fin de conseil sans être inscrit à l'ordre du jour. Il aurait préféré qu'il soit étudié auparavant en réunion de majorité.

Claude STEVENOT déclare qu'il y a urgence, que les partis de Gauche doivent voter pour préparer la fin du nucléaire. Fessenheim étant située en zone sismique, il estime qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer que la Région de Franche-Comté qui a pris position, disposait d'un texte qui est aujourd'hui absent du débat à Héricourt. Il propose aux Elus Verts de soumettre un projet de motion qui sera examiné lors du prochain conseil municipal.

Danielle BOURGON en prend note.

La subvention en direction des sinistrés japonais est voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Député-Maire** clôt la séance à 20H30.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME